# Impôt: vos échéances mois par mois

<

Par Bercy Infos , le 12/04/2024 - Impôts et fiscalité

L'année est marquée par plusieurs dates clés pour les contribuables. Prélèvements, versement de l'avance des réductions et crédits d'impôt, mise à disposition d'avis en ligne... Retrouvez vos échéances fiscales de l'année mois par mois.

## Vos échéances en avril

- 11 avril : ouverture du service de déclaration en ligne des revenus
- 15 avril: 4<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés. La mensualisation est notamment possible pour la <u>taxe foncière</u> et la <u>taxe</u> d'habitation sur les résidences secondaires.

Notez que le prélèvement mensuel est fractionné en **10 échéances** (de janvier à octobre).

• 15 avril : 4<sup>e</sup>prélèvement mensuel à la source de l'acompte d'impôt sur le revenu si vous percevez des revenus sans collecteurs, à savoir les revenus des travailleurs indépendants ou agriculteurs, les professions libérales, etc. Sont également concernés les revenus fonciers ou encore les bénéficiaires de pensions alimentaires.

## Mai

- 15 mai : 5<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés
- 21 mai : date limite de dépôt des déclarations de revenus papier
- 23 mai : date limite de déclaration des revenus en ligne pour les départements n°01 à 19 (zone 1) et les non-résidents
- 30 mai : date limite de déclaration des revenus en ligne pour les départements n°20 à 54 (zone 2)

#### Juin

• **6 juin** : date limite de déclaration des revenus en ligne pour les départements n°55 à 976 (zone 3)

- 17 juin : 6<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés
- 30 juin : date limite d'adhésion au prélèvement mensuel pour 2024

### Juillet

• 15 juillet: 7<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés

#### Août

- Mise à disposition des avis de <u>taxe foncière</u> pour les contribuables non mensualisés
- 16 août : 8<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés

## Septembre

- Mise à disposition des avis de taxe foncière pour les contribuables mensualisés
- 16 septembre : date limite de paiement de l'<u>impôt sur le revenu</u> si vous n'êtes pas prélevé automatiquement et que vous ne payez pas en ligne
- 16 septembre : date limite de paiement de l'<u>impôt sur la fortune</u> si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé
- 16 septembre : 9<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés
- 21 septembre : date limite de paiement de l'impôt sur le revenu si vous payez en ligne
- 21 septembre : date limite de paiement en ligne de l'impôt sur la fortune
- 26 septembre : prélèvement effectué à compter de cette date pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune
- 30 septembre : date limite d'adhésion au prélèvement à l'échéance pour les taxes foncières

#### Octobre

- 15 octobre : date limite de paiement de vos taxe foncière si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé
- 15 octobre : 10<sup>e</sup> prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés
- 20 octobre : date limite de paiement en ligne de vos taxes foncières (prélèvement effectué à compter du 25 octobre)

#### Novembre

 Mise à disposition des avis d'imposition en ligne de la <u>taxe d'habitation</u> sur une résidence secondaire

- 15 novembre : prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés (en cas de hausse de votre impôt en 2024)
- 15 novembre : date limite de l'impôt sur la fortune immobilière si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé
- 20 novembre : date limite de paiement en ligne de l'impôt sur la fortune immobilière
- 30 novembre : date limite d'adhésion au prélèvement à l'échéance de la taxe d'habitation

## Décembre

- 16 décembre : prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés (en cas de hausse de votre impôt en 2024)
- 16 décembre : date limite de paiement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé
- 16 décembre : date limite de paiement de la <u>taxe sur les logements vacants</u> et de la taxe d'habitation sur les logements vacants si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé
- 21 décembre : date limite de paiement en ligne de la taxe d'habitation
- 21 décembre : date limite de paiement en ligne de la taxe sur les logements vacants et de la taxe d'habitation sur les logements vacants

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

- Mon espace particulier sur impots.gouv.fr
- Impôts locaux : lesquels vous concernent ?
- Déclaration de revenus : quelles sont les principales erreurs à éviter ?
- Première déclaration de revenus, mode d'emploi

## En savoir plus sur l'impôt

<

- Consulter votre calendrier fiscal sur impots.gouv.fr
- À quoi servent mes impôts?

Thématiques : Impôts et fiscalité

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

	☐ Je m'abonne à Bercy info
exemple : nom.prenom@domaine.co	
	Je consens à ce que mon adresse email soit uti de Bercy infos. Consulter notre politic